

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2021

**Début de la séance à 20h30.**

**Présents :** MM. GISTAIN André, BARTHEROTTE Carole, JEUCH Antoine, DORBES Jean-Luc, BONIFAS Marie-Laure, JEANJEAN Séverine, ROUANE Nicole, CARRERA Pamela, CALLEDE Maud, PEREZ Cédric, HERNANDEZ DE LA LOSA David, DANES Richard

**Excusés :** M. AUBERT Bernard donne pouvoir à Mme BARTHEROTTE Carole, M. DEDIEU Joël donne pouvoir à M. DORBES Jean-Luc, M. BALARESQUE Denis donne pouvoir à M. DANES Richard.

**Secrétaire de séance :** Mme CALLEDE Maud

### 1. Approbation des derniers comptes rendus

Les derniers comptes rendus ont été adoptés à l'unanimité.

Comptes rendus de réunions :

- Madame BARTHEROTTE pour Monsieur AUBERT : prendre connaissance du mail HGE.
- Monsieur JEUCH, SIVOM SAGE : plannings schémas directeur : le Muretain quittera le SIECT au 1<sup>er</sup> juin 2021.
- Monsieur DORBES, commission travaux : pas de travaux pour l'année 2021. Jardinière envisagée sur la place derrière la halle. Location d'une mini-pelle samedi 13 mars pour canaliser les sources et curer les fossés.
- Madame CALLEDE, point effectif rentrée 2021 : normalement pas de fermeture de classe mais très juste pour la rentrée 2022. Le PV du conseil d'école du lundi 8 mars parviendra rapidement.
- Monsieur HERNANDEZ DE LA LOSA, SIECT le prix de l'eau augmente de 1.4 %. Une étude de faisabilité va être réalisée prochainement sur la canalisation passant sous la Garonne par le SIECT. SMDEA réunion ce jeudi pour le vote des comptes.
- Monsieur DANES, Communauté de Communes du Volvestre réunion le 25/02/21 pour le vote du budget.

### 2. Vote du compte administratif 2020 – 2021/008

Monsieur GISTAIN André doyen de l'assemblée présente le compte administratif 2020 de la commune.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 361.376,10 €
  - Recettes : 413.365,92 €
  - Résultat de l'exercice : 51.989,92 €
  - Reprise du résultat de Fonctionnement 2019 : 116.676,30 €
  - Intégration excédent de fonctionnement 2020 du CCAS : 677,72 €
- Soit un résultat de clôture à affecter de : 169.343,84 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 104.570,65 €
- Recettes : 8.647,75 €
- Résultat de l'exercice : - 95.922,90 €

- Reprise du résultat 2019 : 21.979,89 €
  - Intégration excédent d'investissement 2020 du CCAS : 44,21 €
- Soit un solde d'exécution cumulé d'Investissement de : - 73.898,80 €

Monsieur le Maire sort de la salle.

Vote présenté par M. GISTAIN André :

Prenent part au vote : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 13

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 3. **Vote du compte de gestion 2020 – 2021/009**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion à l'assemblée.

Considérant la conformité des résultats du compte de gestion 2020 dressé par Madame GIRAUDO, inspectrice principale des finances publiques, comptable de la commune, avec ceux du compte administratif 2020 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020.

Prenent part au vote : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 4. **Affectation du résultat – 2021/010**

Résultat de fonctionnement : 169.343,84 €

Résultat d'investissement : - 73.898,80 €

Réserves d'investissement : **Affectation au Compte R1068** : 73.898,80 €

Excédent de fonctionnement reporté : **Affectation au R002** : 95.445,04 €

Prenent part au vote : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

L'affectation du résultat est approuvé à l'unanimité.

### 5. **Analyses de devis : remplacement poteau incendie ZAC de Lacaze – 2021/011**

En vue de l'installation de nouvelles entreprises dans la ZAC de Lacaze, il convient de remplacer le poteau incendie référencé PI17.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- SADE : 3.294,72 € TTC, soit 2745.60 € HT
- Sud-Ouest Réseaux : 3.290,88 € TTC, soit 2742.40 € HT

Monsieur le maire propose de choisir le moins onéreux soit Sud-Ouest Réseaux pour un montant de 3 290.88 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de Sud-Ouest Réseaux, d'un montant de 3290.88 € TTC et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la prévention incendie.

## **6. Demande de subvention Ecole Numérique – 2021/012**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour obtenir une subvention du Conseil Départemental de la Haute Garonne, il y a lieu de prendre une délibération sur le montant restant à charge à la commune s'élevant à 6.727,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour demander une subvention au Conseil Départemental ainsi que pour signer tous les documents afférents à cette demande.

Preennent part au vote : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

### **Questions diverses :**

- Monsieur JEUCH questionne l'assemblée sur les mesures prises suite à la note d'incivilité et qu'elles sont les dispositions qui vont être prises par la Mairie.  
Monsieur le Maire répond qu'une réunion organisée par l'AMF31 doit se tenir le 13/04/21.  
Madame BARTHEROTTE invoque la possibilité de se renseigner auprès des communes semblables à CAPENS.  
Question sur la possibilité de convention avec la police municipale d'une commune voisine.  
Possibilité d'aller rencontrer les propriétaires des animaux pour évoquer ce qu'ils encourent.
- Monsieur le Maire rappelle la problématique des moutons. Pour donner suite aux renseignements donnés par la Chambre d'Agriculture, direction départementale pour la protection des populations, un rendez-vous est programmé avec les propriétaires de l'élevage familial.  
Rappel de la loi :  
50 mètres pour les ovins d'une habitation.  
25 mètres pour les poules  
Les propriétaires recherchent un terrain en bord de Garonne.
- Madame CALLEDE commission scolaire : des retours sur la facturation de la cantine du mois de février 2021, concernant des personnes n'ayant pas fréquenté mais pas annulé leur repas. Il est décidé par le conseil municipal de s'en tenir au règlement de la cantine remis lors de l'inscription et consultable sur le site internet, donc de facturer tous les repas réservés et non annulés dans les délais.
- Monsieur JEUCH signale que le ramassage des encombrants n'as pas été diffusé sur panneau pocket.
- Concernant le projet des gravières : les ex-proprio ont jusqu'au 31 mars pour se prononcer, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai, la Mairie doit de positionner.  
Les réflexions sont encore en cours une réunion d'information avec les riverains sera programmée prochainement.
- Monsieur DANES fait la lecture du courrier du Préfet concernant le SIECT.

La séance est levée à 23h25.